



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

AVIS PUBLIC

AUX HABITANTS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Paule:

Le conseil municipal a adopté lors de la séance du **7 AVRIL 2026**, via la résolution 26-04-039, le règlement suivant :

RÈGLEMENT # 442-26 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Ce règlement établit notamment les **valeurs, règles de conduite et obligations** applicables aux membres du conseil municipal, incluant, entre autres, des dispositions relatives aux conflits d'intérêts, à l'utilisation des ressources de la municipalité, aux avantages, aux communications et au respect du cadre décisionnel.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 102 rue Banville et sur le site internet de la municipalité <https://municipalite.sainte-paule.qc.ca/> où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Sainte-Paule (Québec), ce **9^e jour d'avril 2026**.

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Frédéric Lee directeur général et greffier-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le document suivant aux endroits publics déterminés par la municipalité le 9 avril 2026.

En foi de quoi, je signe à Sainte-Paule ce 9 avril 2026.

Frédéric Lee, directeur général, greffier-trésorier